

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBault

Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 05/01/2015

Séance du lundi 12 janvier 2015

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents:

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - C CHIQUERILLE -ML GALOPIN - E OGER - MP PATIN - P DONNINI - MB CHEREL - J LECRIVAIN - N REBILLON - AF GASNIER - S ROSSIGNOL - G DUBOIS.

Absents excusés : C FRIGOULT (pouvoir à MC Boucher), N Phlippeaux (pouvoir à Stéphane Fougères), S DURR (pouvoir à C Chiquerille), C GRIMAUULT, E CHALOPIN (pouvoir à P Donnini)

Secrétaire de séance : Anne Florence Gasnier.

Séance ouverte à 20 heures 15

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 01/12/2015

Mme Le Maire soumet le compte-rendu du conseil municipal du 01/12/2015 à approbation. Monsieur Guillaume Dubois demande une rectification sur ce compte rendu : il n'a pas dit que l'UCIA organisait les fêtes de Noël, mais le tirage des paniers réveillons à la période de Noël. Après prise en compte de cette remarque, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2014.

Madame Boucher propose que soient notés les noms des personnes qui s'abstiennent ou votent contre lors d'une question soumise au vote. Le conseil municipal donne son accord.

2- Conseil en énergie partagée : présentation par Monsieur Nicolas Nérambourg (Conseiller énergie du Pays de Fougères), du service aux collectivités.

Le service peut mettre à disposition un conseiller qui aura pour tâches :

- La gestion de l'énergie et de l'eau pour le patrimoine communal,
- La réduction des consommations à confort identique,
- L'accompagnement des communes dans les projets de construction ou de rénovation,
- L'animation d'actions.

Les missions sont les suivantes :

- mission « analyse des consommations », préconisation d'actions,
- mission « analyse des bâtiments » les plus consommateurs, (ex : détection à la caméra infra rouge des déperditions d'énergie, enregistreurs de températures pour l'installation de programmeurs...),
- mission « projet-conseil-financement » : accompagnement pour les projets de construction ou de rénovation, objectifs à atteindre et financements, relecture du cahier des charges du maître d'œuvre, accompagnement technique pour la récupération des primes énergies (CEE). En effet, les travaux d'économie d'énergie permettent d'acquérir des CEE, dont le montant sera reversé à 75% à la commune (25% de frais de dossier).

La convention d'adhésion est d'une durée de 3 ans, avec reconduction annuelle tacite. Son coût est de :

2015 : 1.08 € par habitant (pop DGF)

2016 : 1.11 € par habitant,
 2017 : 1.15 € par habitant.

Délibération : *Le conseil municipal sollicite à l'unanimité le Pays de Fougères pour une adhésion de 3 ans au conseil en énergie partagée, et autorise le Maire à viser la convention. La commune sollicite le Pays pour la mission « projet-conseil-financement » sur le 1^{er} semestre 2015 si celui-ci ne peut répondre à l'ensemble de la mission en ce début d'année 2015.*

3 - Convention d'archivage avec les archives départementales :

Les archives départementales proposent une intervention de 4 jours en 2015 afin de procéder au classement des archives communales.

Le coût journalier est de 167 €, auquel il faut ajouter les frais de déplacement et de fournitures.

Délibération : *Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à viser la convention d'archivage correspondante aux 4 jours.*

4 - Serveur informatique de la mairie :

Ci après le comparatif pour le renouvellement du serveur de la mairie :

	Préconisations SEGILOG	Proposition 4IS	Proposition IIIANE
Processeur serveur	Processeur E5 mini ou ES2620	E3	ES2620
Anti-Virus serveur	Veut un accès lors de l'installation		F-Secure 3 ans
Disque dur du serveur	SAS 10K ou 15K 10k=10000 / 15k=15000 tours/s RAID 1 ou supérieur	SATA RAID 1 = miroir Si besoin d'extension- > achat de deux disques	SAS 10K (10000) Tours/s RAID 5 Si besoin d'extension -> achat d'un disque
Mémoire RAM	7 GO	8 GO	16 GO
Alimentation Serveur			2 Alimentations > Redondance ; Une Alim tombe en panne : le serveur continuera de fonctionner
Sauvegarde	Externe ou NAS	Externe DLT	NAS (Disque Raid1 -Sauvegarde par virtualisation)- > rapidité si besoin de réinstaller
Postes	4 GO mini	4 GO	ne propose pas le remplacement de postes
installation	forfait	forfait	Jours d'installation. (La virtualisation de l'installation permettra de changer le prochain serveur en quelques minutes)
maintenance		forfait	Module à points, propose une maintenance à priori et/ou a posteriori
messaging		MDaemon avec	Exchange. Gestion chez

		maintenance	Iliane (Permet une meilleure maintenance puisque la base serait chez eux)
Accès internet	Branchement 100 MO mini	100 MO	1 GO

	Proposition SEGILOG HT	Proposition 4IS HT	Proposition ILIANE HT
serveur		3445.56	3749.00
5 postes		3478.00	néant
Sauvegarde		282.00	1179.00
installation	480.00	1000.00	2575.50
Total matériel	480,00	8205.56 € HT	7503.50 € HT
maintenance	Forfait annuel	1000,00 (forfait annuel)	926.00 (contrat à point) Si pas utilisé en totalité ils sont ajoutés pour l'année suivante

Délibération : Le conseil municipal choisit à l'unanimité la proposition Iliane : achat, Installation d'un serveur et sa maintenance. Le Maire est autorisé à viser les devis correspondants.

5 - Travaux en régie 2014 :

objet	Montant des fournitures € TTC Année 2014	Heures personnel (une heure est estimée à 20 €)	TOTAL
Cimetière : bordures, sablage.	3657.06 €	120 h X 20 € = 2400 €	4468.61 €
Aménagement plateau scolaire	1303.35 €	120 h x 20 € = 2400 €	3703.35 €
Divers bâtiments (vestiaires foot, salle des ajoncs, appartements)	2987.00 €	15 h X 20 € = 300 €	1515.02 €
voirie	7941.72 €	960 h x 20 € = 19200 €	25385.75 €
Ecole = réhabilitation des toilettes et portail	10739.36 €	90 h X 20 € = 1800 €	11822.68 €
Salles associatives	8688.74 €	350 h x 20 € = 7000 €	15380.10 €
TOTAL	35317.23 €	33100 €	68417.23 €

Le montant de 68417.23 € sera passé en investissement par le biais d'une recette au compte 722.

Les années précédentes, on ne passait en travaux en régie que les fournitures. Cela permettait de récupérer de la TVA sur les fournitures payées en fonctionnement (pour rappel, une commune ne récupère la TVA que sur l'investissement).

Cette année, nous prenons en compte les charges de personnel. Nous ne pourrions pas récupérer de la TVA sur les charges de personnel, mais cela va nous permettre d'augmenter la CAF nette de 33100 €. (NB : La CAF = capacité d'autofinancement, est regardée comme un signe de « bonne santé financière » par les banques lorsque nous faisons une demande de prêt).

Délibération : *Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante correspondant aux travaux en régie.*

D	2116	040	Cimetières	6 057,06 €
D	2128	040	Autres agenc. et aménagt de terrains	3 837,10 €
D	2132	040	Immeubles de rapport	1 110,18 €
D	2151	040	Réseaux de voiries	26 685,00 €
D	2315	040	Installations, matériels et outillage techniques	456,72 €
D	21312	040	Bâtiments scolaires	12 539,36 €
D	21318	040	Autres bâtiments publics	17 731,81 €
R	722	042	Immobilisations corporelles	68 417,23 €
D		023	Virement à la section d'investissement	68 417,23 €
R		021	Virement de la section de fonctionnement	68 417,23 €

Pour information, ci-dessous le bilan de deux programmes pluri-annuels :

objet	Travaux/fournitures	Heures du personnel	Recette subvention	=
Plateau scolaire	23 996.78 € HT	120 heures	14589 €	
Salles associatives	30 160,68 € HT	600 heures	2580 €	

6 - Clôture du budget du lotissement du Parc :

dépenses	En € HT	recettes	En € HT
Frais avant travaux (bornage, études..)	2640 €	Vente de lots	116736,92 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	16724 €		
Réseaux	24168 €		
Travaux Boscolo	111411 €		
Espaces verts	6700 €		
Total	161 643		116 736.92
Déficit	44 906.08 €		

Le déficit doit être pris par le budget de la commune pour la clôture des comptes.

Etant donné que le déficit est pris sous forme de subvention exceptionnelle, elle n'est pas assujettie à la TVA.

La commune doit prendre une délibération pour demander le reversement sur le budget communal de la retenue de garantie de l'entreprise Boscolo sur les travaux. En effet, l'entreprise Boscolo a disparu suite à une liquidation judiciaire. La retenue de garantie est d'un montant de 6 240,01 €.

Délibération : *le conseil municipal vote à l'unanimité la prise en charge du déficit par le budget communal*

Délibération : *le conseil municipal demande à l'unanimité le reversement de la retenue de garantie de l'entreprise Boscolo de 6242.01 € sur le budget communal.*

7 - Amortissement de l'avance de l'Agence de l'Eau pour les travaux d'assainissement de Léteurie :

Le prévisionnel des travaux était de 57 000 € HT.

L'appel d'offres est d'un montant de 45 480 € HT

A ce jour, les travaux sont terminés. Il reste à vérifier que les tests réseaux sont corrects. Sur cet estimatif, l'Agence de l'Eau avait attribué à la commune une subvention de 17 100 € et une avance de 11 400 €.
L'avance est à un taux de 0% et doit être remboursée sur 15 ans, soit 760 € par an. Le conseil municipal doit prendre une délibération pour accepter le tableau d'amortissement.

Délibération : *Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'amortissement du tableau de remboursement de l'avance : 760 € par an sur 15 ans, et autorise le Maire à viser la convention avec l'agence de l'eau.*

8 - Subvention aux voyages scolaires :

L'année passée, le conseil municipal a voté une subvention pour les voyages scolaires d'enfants domiciliés sur St-George-de-Rlt et pour les établissements du canton. Les critères d'attribution étaient les suivants : 1/3 de la dépense du voyage, subvention limitée à 55 € par an et par enfant, les voyages doivent comporter au minimum une nuitée.

Délibération : *Le conseil municipal décide à l'unanimité de réévaluer la subvention attribuée pour la faire passer de 55€ à 60€. Les autres conditions restent inchangées : 1/3 de la dépense du voyage, les voyages doivent comporter au minimum une nuitée.*

9 - Subvention section équestre Collège Roquebleue :

L'année passée, la commune a versé une subvention de 200 €, dans la limite de 3 élèves de St Georges-de-Rlt par classes concernées par la section équitation.
Cette année la demande est la suivante :
3 élèves de 5^e (Linnéa De Waal, Maël Durr, Léocadie Prugné),
2 élèves de 6^e (Claire Legal, Pierre-Yves Le Hericey)

Proposition de délibération : *Le conseil municipal vote à la majorité une subvention de $5 * 200€ = 1000 €$.
(Deux abstentions : Guillaume Dubois et Séverine Rossignol).
(Madame Chiquerille n'utilise pas pour ce vote la procuration de M. Serge Durr, concerné par cette question).*

10 - Elargissement du chemin de la Bauduinais, et vente d'un chemin à M.Roussel :

M.Roussel et D.Douard font des échanges de terrain à la Grande Bauduinais. Trois chemins communaux se retrouvent dans ces parcellaires. D.Douard a sollicité Jean-Bernard Boismartel pour un échange de ces chemins contre une cession d'une bande de terre contre le chemin de la Bauduinais, dans le but d'élargir celui-ci (les cessions de terre seront faites par V.Tessier et D.Douard).

La commission urbanisme a donné un avis favorable pour ces échanges, frais de bornage et de notaire à la charge des demandeurs. (bornage D. Douard et M.Roussel ; notaire D.Douard, V.Tessier concernant les cessions pour l'élargissement).

Pour l'élargissement du chemin : Jean-Bernard Boismartel a demandé un devis à Jean-Claude Deslande,

Pour le raccordement des eaux pluviales : il est proposé que la commune paie les buses.

En partant vers la rivière, un chemin rural se retrouve au milieu des terres de M.Roussel. La commission a proposé de lui envoyer un courrier pour savoir s'il est intéressé par un achat.

Madame Rossignol attire l'attention sur le fait que tous les propriétaires doivent être présents lors du bornage d'un terrain (ce qui n'a pas été le cas pour M.Tessier dans le cas présent).

Madame Rossignol demande aussi que les délais proposés pour ces procédures tiennent compte des temps de consultation des différentes parties prenantes, notamment dans le cas d'indivision.

Madame Rossignol fait part du fait que Monsieur Tessier souhaite que soit régularisée la vente du chemin de la Villosioie (réalisée en 2013) avant que les travaux d'élargissement de la Bauduinais ne soient faits.

Décision : *Le conseil municipal souhaite avoir plus d'informations sur le montant des travaux avant de se prononcer. Le Maire propose de reporter cette question au conseil municipal de février.*

Il est proposé de reporter l'achat du chemin par Monsieur Roussel avec la question des achats de terrains.

11 - Convention de mise à disposition du point d'eau de M. Jacques Leroux pour la défense incendie communale :

Monsieur Leroux a donné son accord pour la convention de mise à disposition.

Délibération : *Le conseil municipal autorise le Maire à l'unanimité à viser cette convention. La commune doit mettre en place la signalisation correspondante.*

12 - Enquête publique : extension d'un élevage de volailles et laitier et mise en place d'une unité de méthanisation « la Grande Louvière » à Monthault.

Le Gaëc du Rocher souhaite étendre son élevage avicole avec la construction de deux poulaillers supplémentaires de 1500 m² chacun, avec une production de poulets et de dindes (actuellement le Gaëc exploite deux poulaillers d'une surface totale de 2531 m²).

Le Gaëc souhaite également agrandir le troupeau laitier qui passerait de 102 à 125 vaches.

Le projet de création d'une unité de méthanisation permettra de produire de l'électricité revendue à EDF et de la chaleur utilisée sur l'exploitation pour le chauffage des poulaillers, le séchage de luzerne et de plaquettes de bois.

Seront traités par méthanisation : la totalité des effluents bovins, un quart des fumiers de volaille, des produits végétaux.

Le conseil municipal consulte le dossier et le plan d'épandage.

Délibération : *Le conseil municipal donne un avis favorable à la majorité sur la demande d'autorisation du Gaëc.*

(Une abstention : Philippe Donnini)

13 - Encaissement d'un chèque (Remboursement Assurance)

Suite à la déclaration de dégradations lors de la Fête St Georges (porte cassée à la salle des sports), l'assurance du comité des fêtes prend en charge la somme de 433.78 €. Le devis pour le remplacement de la porte est de 513.78 €.

Délibération : *Le Maire est autorisée à l'unanimité à encaisser le chèque de 433.78 € et à émettre le titre correspondant à cette recette.*

14 - Convention d'entretien du complexe Albert Bouvet :

Par convention, l'entretien du complexe AB revient à la mairie de Saint-Georges-de-Reintembault (estimée à ce jour entre 10 et 12 heures hebdomadaire).

L'entretien pour la mairie de Saint Georges de Reintembault consiste en :

- Extérieur : taille, tonte et balayage des abords,

- Intérieur : nettoyage vestiaires, sanitaires, dojo et salle sports, selon le planning d'utilisation,
- Gardiennage : veille et alerte, vérification de la fermeture..

En ce qui concerne Louvigné Communauté :

- Entretien pompe à chaleur, VMC, eau chaude, réparations et maintenances,
- Vérifications annuelles : installations électriques, sportives,
- Fourniture et réparation du matériel d'entretien (autolaveuse..), recours à des entreprises extérieures (lavage de vitres..)

Délibération : *Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à viser la convention d'entretien du complexe Albert Bouvet avec Louvigné Communauté.*

15 - Questions diverses

M. Dubois fait part de la demande de M. Tenerel d'utiliser les gravats réservés par la commune suite aux travaux de démolition.

La commune les utilise pour ses propres besoins. M. Boismartel rendra réponse à M. Tenerel.

Le secrétaire de séance,
Anne-Florence Gasnier.

Le Maire,
Marie-Claire Boucher.